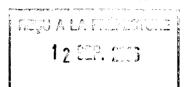
Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 6 9 9 3 ~ 6 Séance du 08 1 mbr. 2006



DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION ANIMALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

 Désigne M. Pierre GSELL (titulaire), ainsi que M. Pierre SCHMITT (suppléant) pour siéger au sein du conseil départemental de la santé et de la protection animales.

	Acte certifié exécutoire		LE PRESIDENT
	Réception par le Préfet 1.2SEP2016 Publication 1.5.SEP. 2006	1	Charles BUTTNER
Ī	Pour le Président de Conseil Général		
	Ludovis LIONS		O'INCER
Adopté			
vo	ix contre		·